



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 24 septembre 2026

Délibération n° 2026/56

OBJET : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - Ilots Cornue et Laënnec-rue de l'Hôpital

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** la convention d'action foncière entre la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser le renouvellement urbain et la densification urbaine avec création de logements et la mise en valeur du patrimoine naturel par la création d'un parc urbain – Ilots Cornue et Laënnec-rue de l'Hôpital,
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette convention.

La Présidente du Conseil d'administration



Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 24 septembre 2026
Pour le préfet,
le secrétaire général de la Préfecture
de la Vendée

Nicolas REGNY

Le Préfet de la Vendée